



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, sociaux
et de santé, et des bibliothèques

Sous-direction de la gestion
prévisionnelle, des affaires
statutaires et de l'action
sanitaire et sociale

Affaire suivie par :
Jean-Paul Tenant
Téléphone
01 55 55 01 72

Courriel
Jean-paul.tenant
@education.gouv.fr

Mathieu Boucheron
Téléphone
01 55 55 63 52

Courriel
Mathieu.boucheron
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex13

| Direction générale
des ressources humaines

RAPPORT ANNUEL

**Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité
et des conditions de travail dans les services et établissements
du ministère de l'éducation nationale**

ANNÉE 2019

Ce rapport a été débattu et adopté en CHSCT ministériel lors de la séance du 10 juillet 2020

LE RAPPORT ANNUEL 2019 a été établi à partir :

- du bilan des accidents de service et du travail portant sur l'année 2019 issu des données contenues dans le logiciel ministériel de gestion des accidents de travail et des maladies professionnelles ANAGRAM,
- de l'enquête diligentée par la DGRH portant sur le bilan de la prévention des risques professionnels pour l'année 2019,
- du rapport de synthèse des entretiens de l'IGÉSR avec les inspecteurs santé et sécurité au travail,
- des orientations stratégiques ministérielles 2019-2020, établies par le président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et présentées pour avis aux membres de ce comité.

Contrairement aux bilans de la prévention des risques professionnels des années précédentes qui prenaient en compte les réponses de l'ensemble des académies, celui de 2019 couvre les personnels de 27 académies ; il comprend par ailleurs les réponses de 4 établissements publics nationaux.

Les 27 académies qui ont renseigné l'enquête n'ont pas pu recueillir l'ensemble des données provenant des DSDEN et des établissements.

Ce retour partiel des académies à l'enquête ministérielle, qui est lié à la crise sanitaire, ne permet pas de tirer de conclusions sur les variations observées pour l'année 2019 dans les parties 1 à 6 de ce rapport.-

SOMMAIRE

Le rapport annuel faisant le bilan de la santé et de la sécurité est organisé selon les thématiques suivantes :

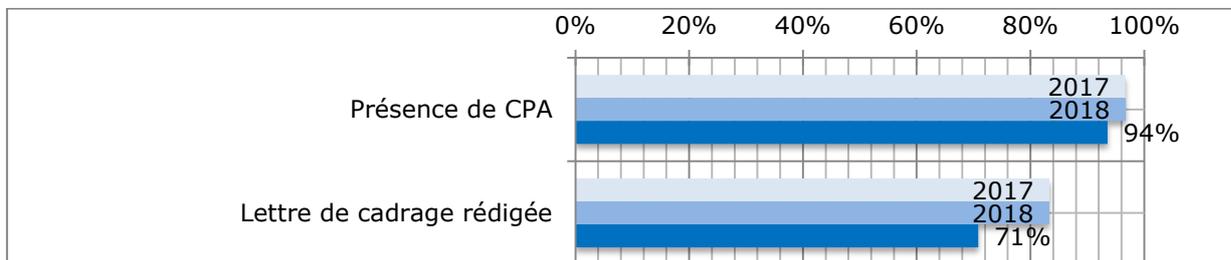
1. Organisation de la prévention
 - 1.1 Conseillers et assistants de prévention
 - 1.1.1 Conseillers de prévention académiques (CPA)
 - 1.1.2 Conseillers de prévention départementaux (CPD)
 - 1.1.3 Assistants de prévention (AP) des circonscriptions
 - 1.1.4 Assistants de prévention des collèges et des lycées
 - 1.1.5 Assistants de prévention des services administratifs et des autres structures
 - 1.2 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)
2. Médecine de prévention
 - 2.1 Effectifs de médecins de prévention (MP)
 - 2.2 Activité de tiers-temps
 - 2.3 Equipe pluridisciplinaire
3. Fonctionnement des CHSCT
 - 3.1 Réunions des CHSCT A
 - 3.2 Fonctionnement des CHSCT A
 - 3.3 Réunions des CHSCT D
 - 3.4 Fonctionnement des CHSCT D
 - 3.5 Fonctionnement des autres CHSCT (CHSCT spéciaux et EPN)
 - 3.6 Visites des CHSCT
 - 3.7 Enquêtes des CHSCT
4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent
 - 4.1 Ecoles
 - 4.2 Collèges
 - 4.3 Lycées
 - 4.4 Services administratifs et autres structures
5. Evaluation des risques
 - 5.1 Etablissements d'enseignement
 - 5.2 Mise à jour des DUERP et prise en compte des RPS dans les établissements scolaires du premier et du second degré et les services académiques
 - 5.3 EPN
6. Formation
 - 6.1 Conseillers de prévention
 - 6.2 Assistants de prévention
 - 6.3 Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)
7. Accidents du travail et maladies professionnelles
 - 7.1. Les accidents du travail
 - 7.1.1. Les agents victimes d'accidents du travail (AT)
 - 7.1.2. Les circonstances des AT
 - 7.2. Les maladies professionnelles
8. Fonctionnement du CHSCT ministériel.
 - 8.1. Les réunions du CHSCTMEN
 - 8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail
 - 8.3 Les documents élaborés
9. Conclusion

1. Organisation de la prévention

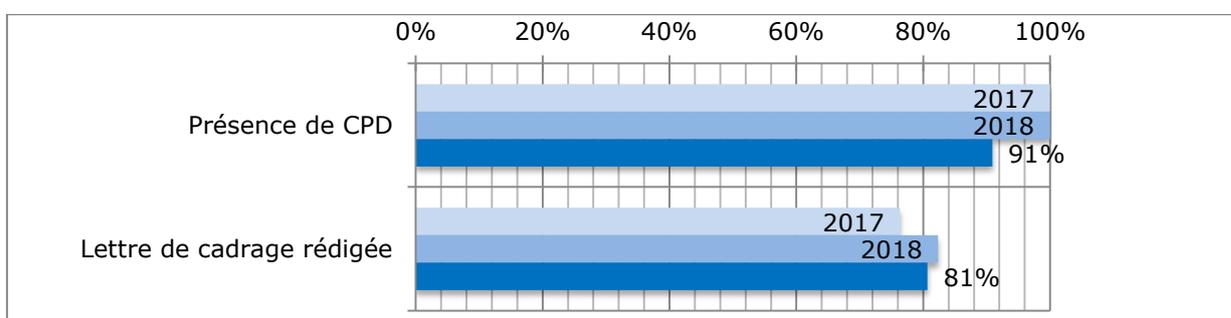
1.1 Conseillers et assistants de prévention

1.1.1. Conseillers de prévention académiques (CPA)

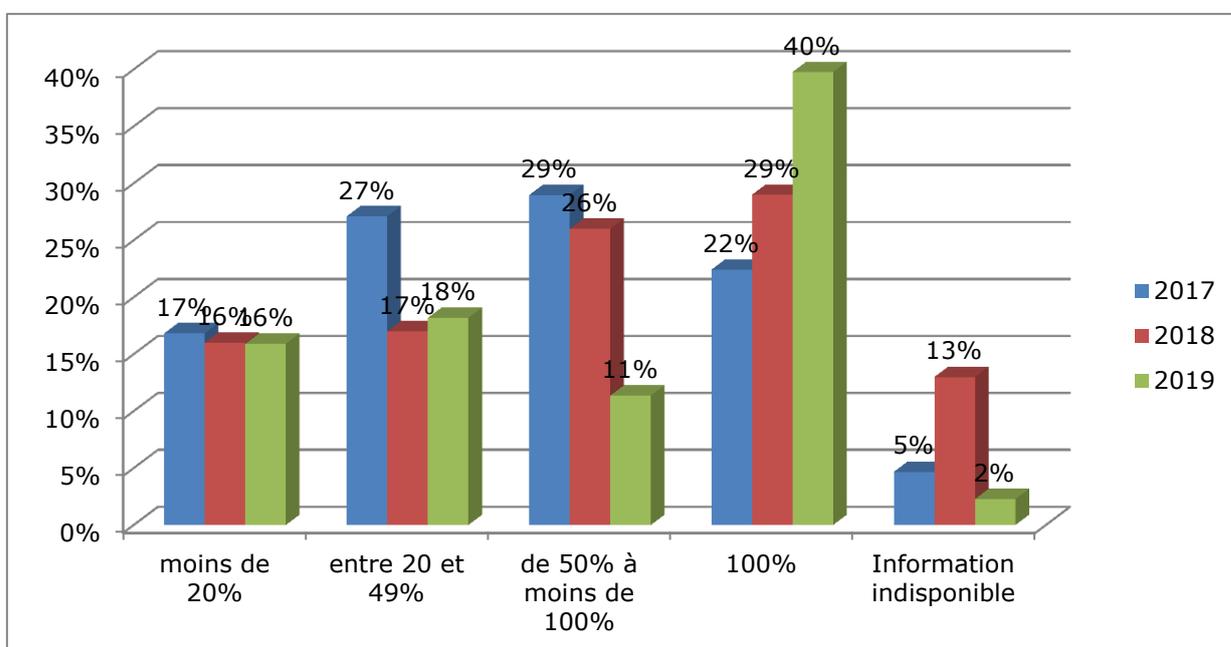
- Des CPA sont en poste dans 29 des 31 académies (recrutement en cours à Lille et à Mayotte)



1.1.2. Conseillers de prévention départementaux (CPD)



Quotités de temps allouées aux missions de conseillers de prévention départementaux (renseigné par 18 académies dont 5 monodépartementales) :



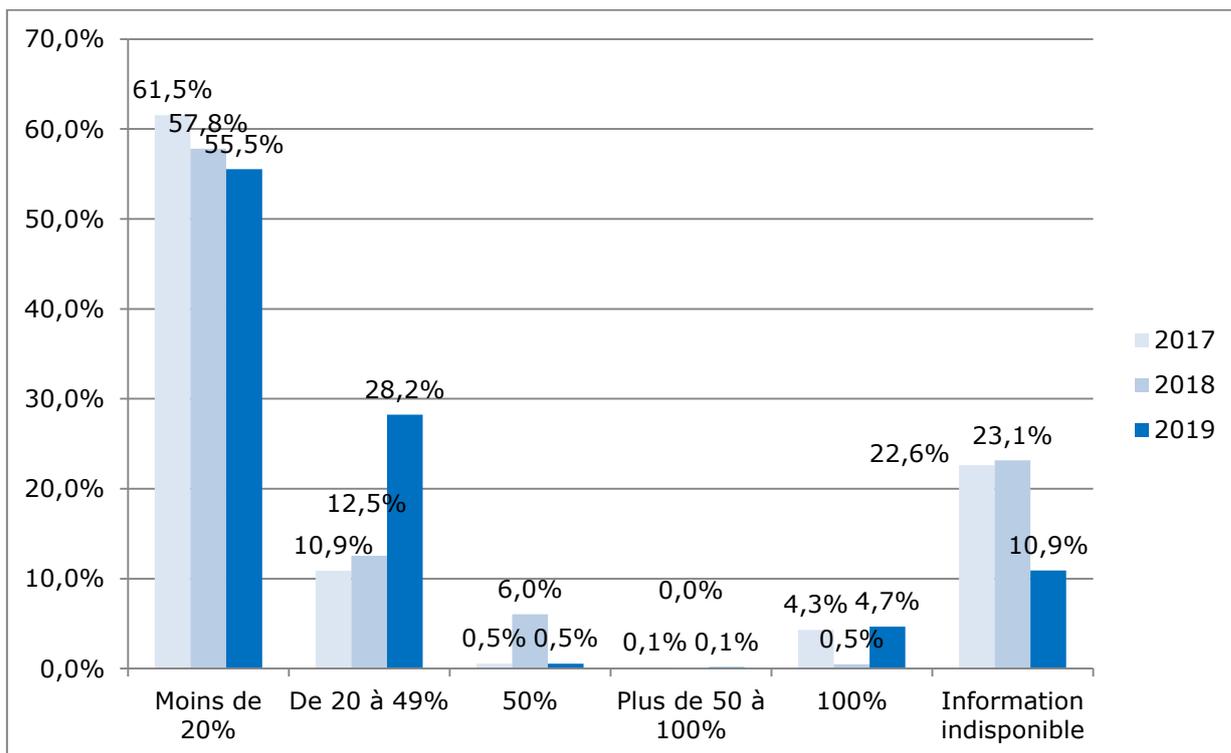
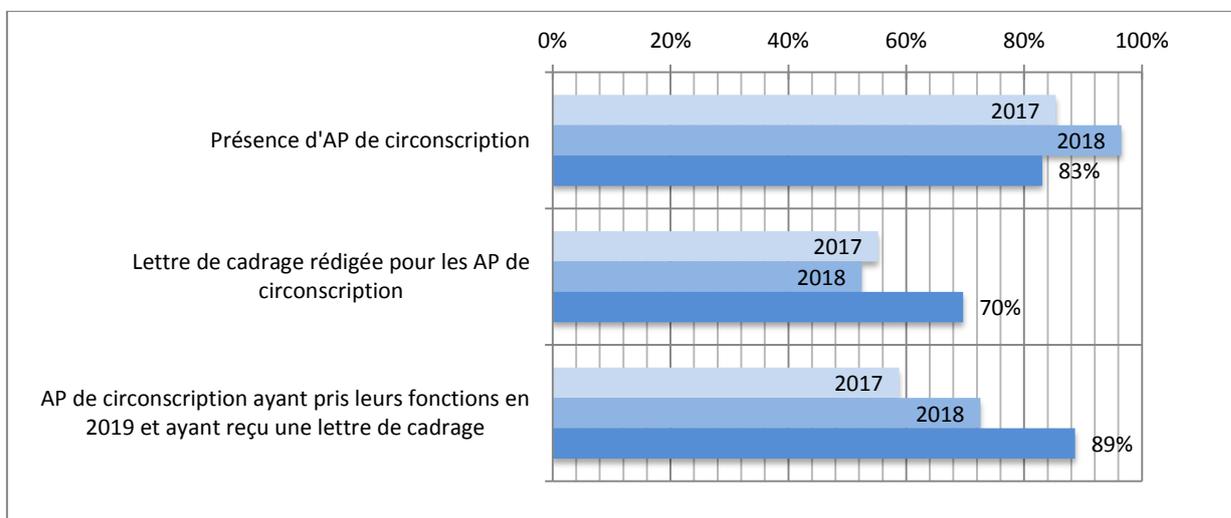
Les conseillers de prévention académiques et départementaux ne disposent pas tous d'une lettre de cadrage; la généralisation de ces documents est à poursuivre¹.

¹ Des modèles de lettres de cadrage sont disponibles dans le guide ministériel *Mise en place et animation du réseau des conseillers et des assistants de prévention des risques professionnels* accessible à la page [santé, bien-être et sécurité au travail](#) du site ministériel.

La désignation de CPD disposant d'une quotité de temps d'au moins 50% (préconisation des orientations stratégiques ministérielles) est à généraliser.

1.1.3. Assistants de prévention (AP) des circonscriptions (renseigné par 21 académies)

- 795 AP de circonscriptions sont désignés, dont 185 en 2019
- 95 AP bénéficient d'une lettre de cadrage, dont 45 pour ceux désignés en 2019

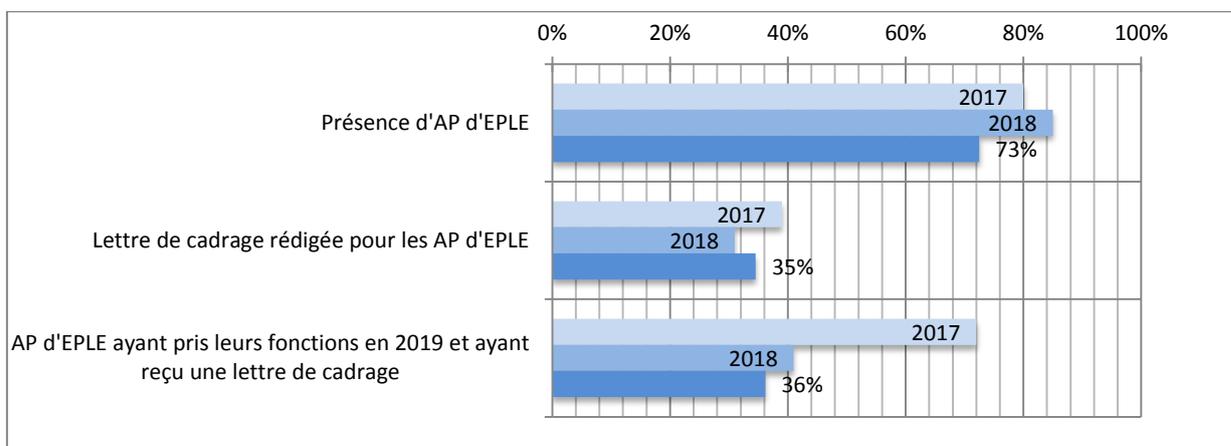


Les AP des circonscriptions du premier degré, qui sont très souvent des conseillers pédagogiques de circonscription, sont très largement désignés (la baisse observée en 2019 est liée à l'absence de réponse à cette question de certains départements).

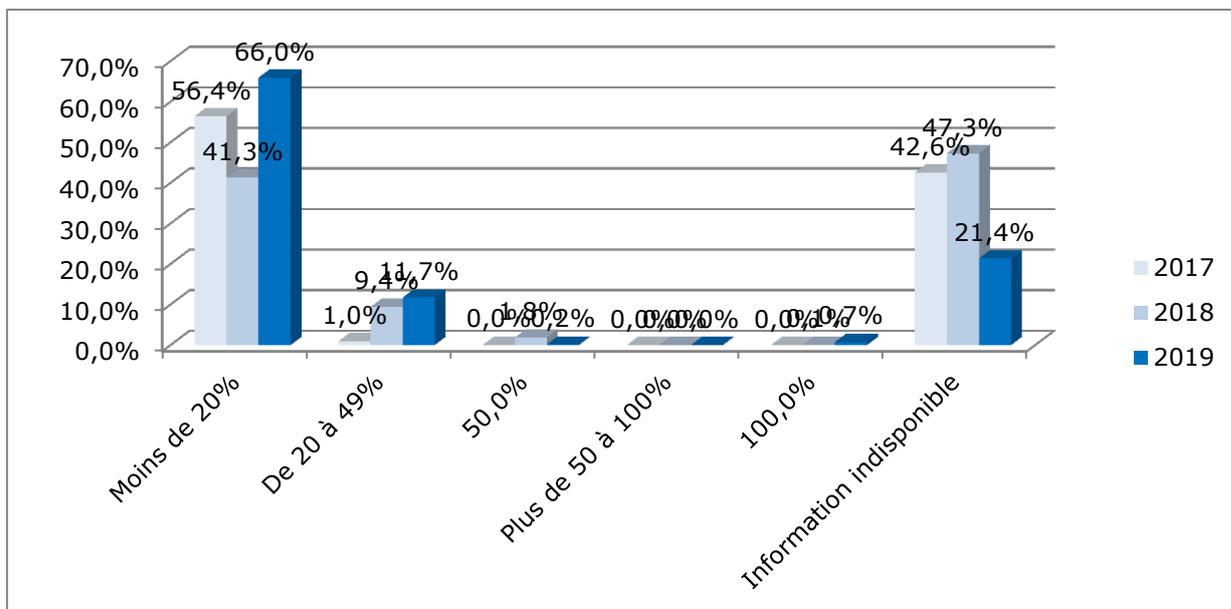
Les quotités de temps qui leur sont allouées semblent progresser mais restent inférieures aux préconisations ministérielles ; la rédaction des lettres de cadrage semble progresser.

1.1.4. Assistants de prévention des collèges et des lycées (renseigné par 21 académies)

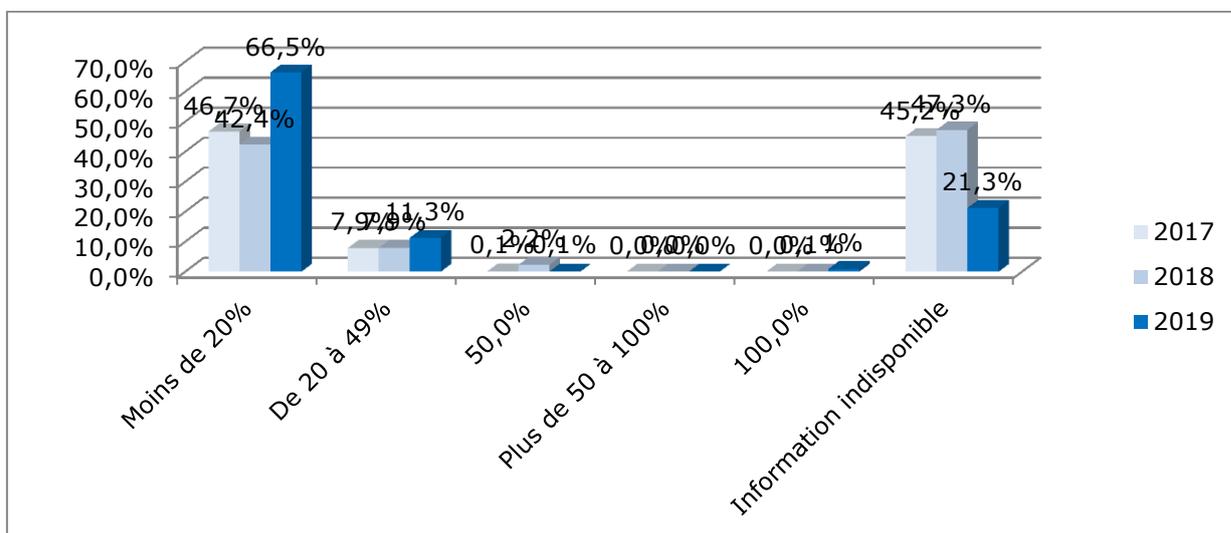
- 4575 AP d'EPLÉ sont désignés, dont 835 en 2019
- 554 AP bénéficient d'une lettre de cadrage, dont 164 pour ceux désignés en 2019



Quotités de temps allouées aux missions des assistants de prévention des collèges:

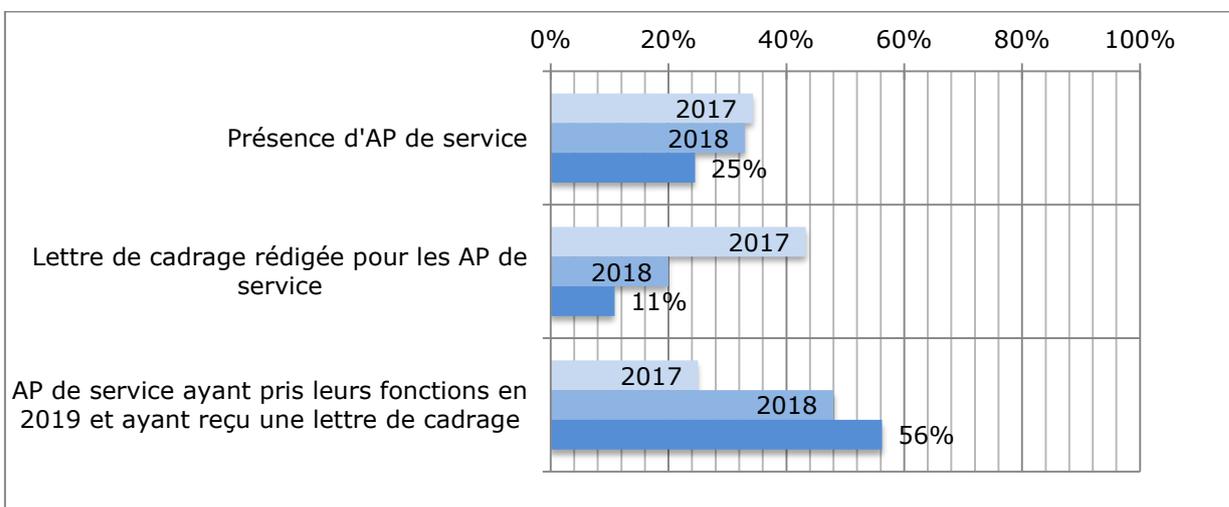


Quotités de temps allouées aux missions des assistants de prévention des lycées:

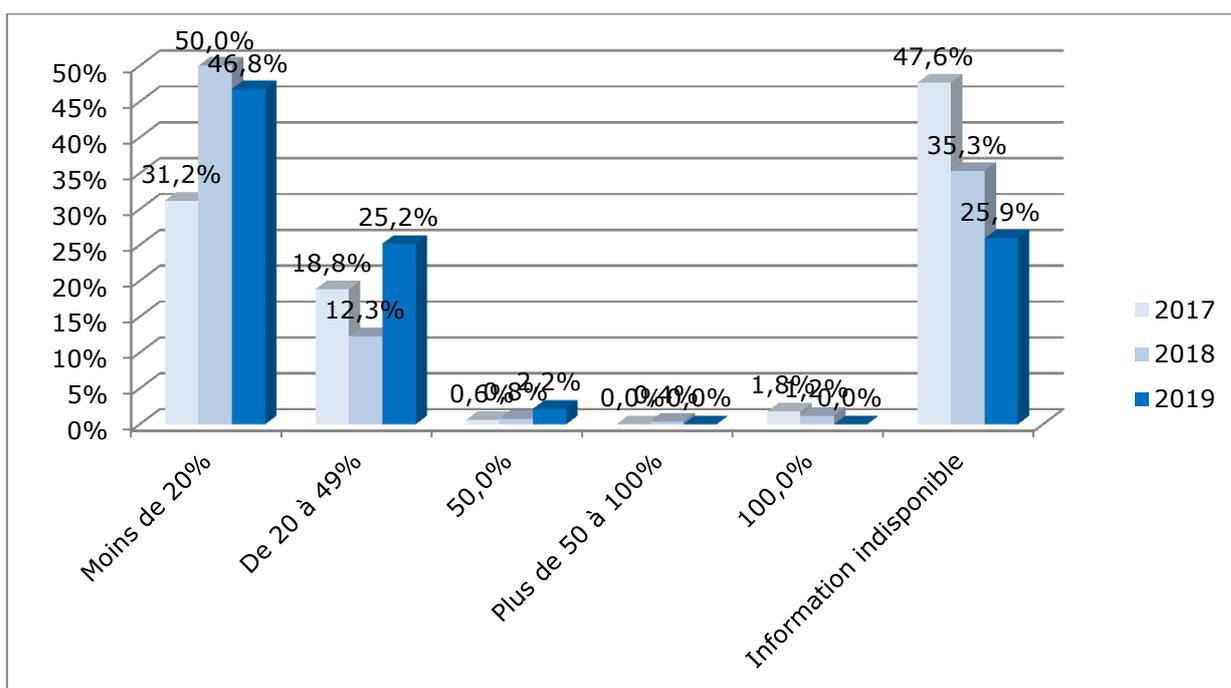


1.1.5. Assistants de prévention des services administratifs et des autres structures (renseigné par 21 académies)

- 214 AP d'autres structures sont désignés, dont 80 en 2019
- 554 AP bénéficient d'une lettre de cadrage, dont 164 pour ceux désignés en 2019



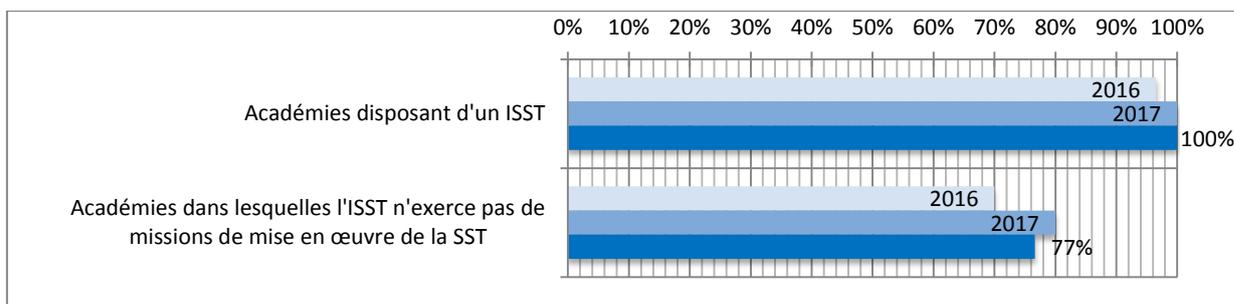
Quotités de temps allouées aux missions des assistants de prévention des services:



Les AP des collèges, des lycées et des services ne sont pas toujours désignés, les lettres de cadrage ne sont pas toujours rédigées, y compris pour les AP désignés en 2019, et les temps alloués à ces missions sont souvent inférieurs aux recommandations ministérielles.

1.2 Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

L'ISST est indépendant du dispositif en charge de la santé et de la sécurité dans 19 des 26 académies qui ont renseigné cette rubrique ; dans 5 académies l'ISST est responsable de ce dispositif.

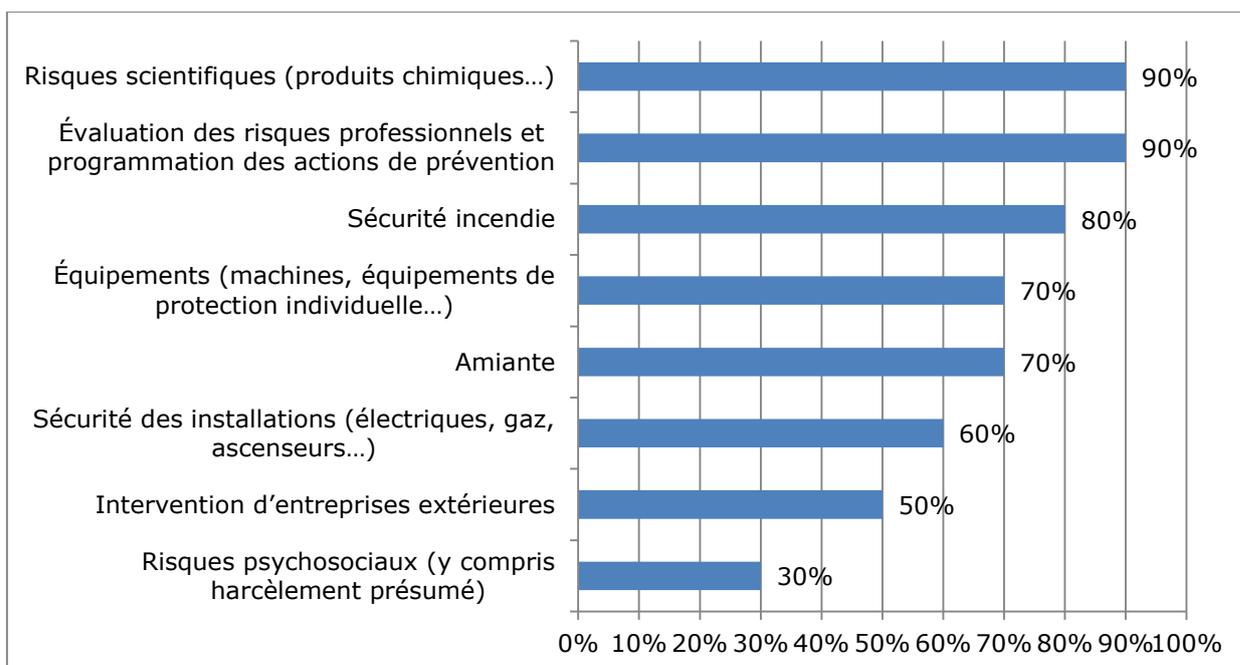


Principaux constats des ISST :

En 2018/2019, plusieurs thématiques ont été abordées dans les questionnaires servant de support à l'entretien entre les correspondants académiques de l'inspection générale et les ISST : l'évaluation des risques professionnels et la programmation des actions de prévention, la sécurité incendie, l'amiante, la sécurité des installations, les équipements, les risques scientifiques, l'intervention d'entreprises extérieures et les risques psychosociaux.

Dans leurs réponses, les ISST pouvaient préciser pour chaque thématique si cette dernière avait fait « très fréquemment », « fréquemment », « assez fréquemment » ou « rarement » l'objet de remarques dans leurs rapports d'inspection.

Le document suivant présente les thématiques pour lesquelles les occurrences ont été « fréquentes » ou « très fréquente » :



D'autres thématiques ont été abordées par les ISST, qui concernent :

- les bâtiments et locaux : qualité de l'air intérieur, présence de radon, accessibilité, utilisation du document d'intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO), ...
- les risques scientifiques : risques biologiques, risques liés aux rayonnements ionisants, gestion des déchets dangereux, gestion et élimination de sources radioactives , ...
- les situations de travail, la formation, les documents obligatoires : évaluation des risques professionnels pour l'encadrement, affichage réglementaire et registres obligatoires dans le premier degré, accueil des nouveaux entrants, hygiène dans le premier degré, travail en hauteur, prévention des troubles musculo-squelettiques, risque de chute, ...

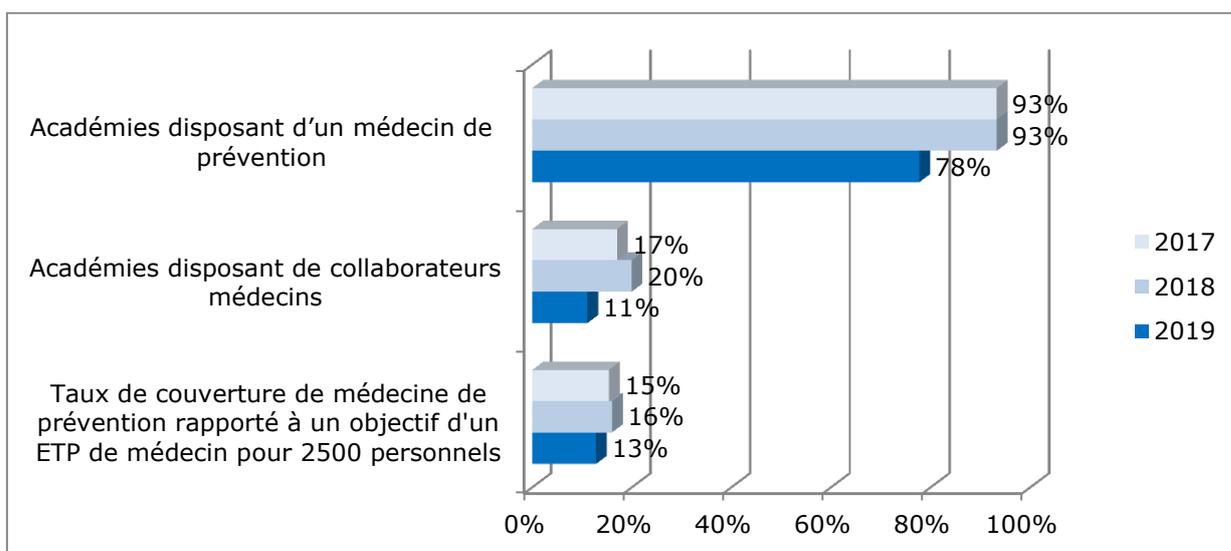
Les constats des visites d'inspection des ISST montrent une persistance des difficultés, notamment en matière d'évaluation des risques professionnels et de programmation des actions de prévention, de prise en compte des risques scientifiques (et notamment des risques liés à la présence de produits chimiques) et du risque incendie, d'équipements de travail et de sécurité des installations.

La garantie d'indépendance attachée à la fonction d'inspecteur santé et sécurité au travail ne doit pas conduire à les désigner comme chefs du pôle académique de prévention des risques, placés sous l'autorité hiérarchique du recteur (ce point important a été rappelé dans un courrier du 9 janvier 2020 commun entre la DGRH et l'IGÉSR adressé aux recteurs).

2. Médecine de prévention

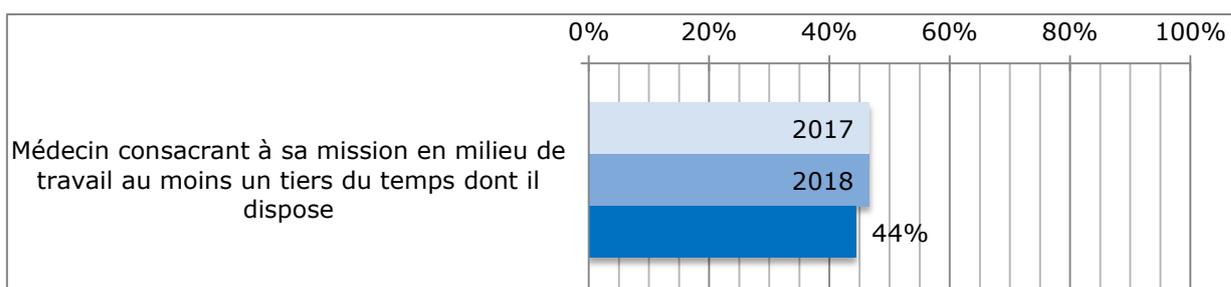
2.1. Effectifs de médecins de prévention

Les détails sur les effectifs de médecins, qui ont été renseignés par 21 académies ; seront présentés dans le rapport de la médecine de prévention.



2.2 Mission en milieu de travail (article 21 du décret 82-453)

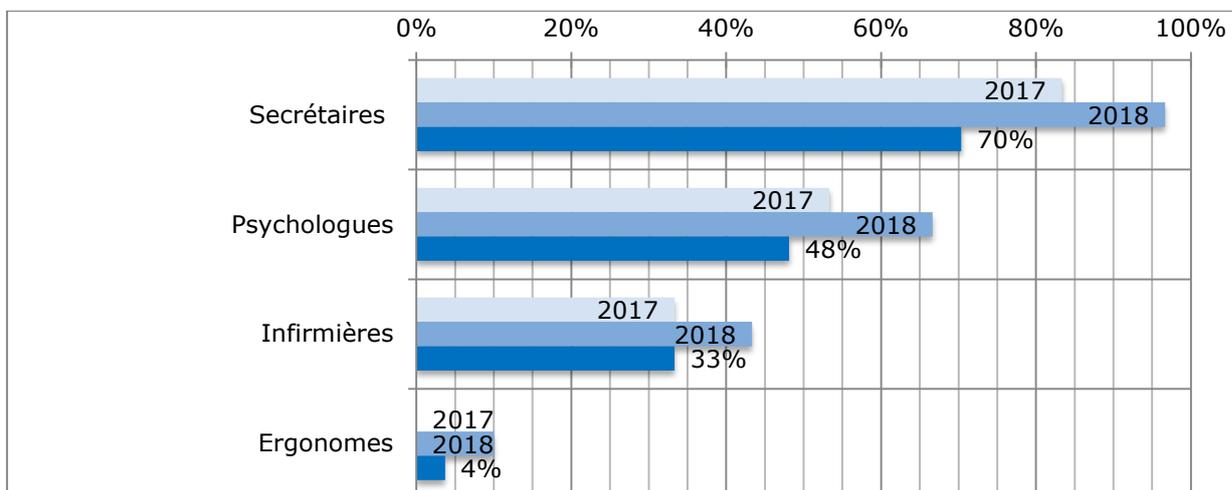
Des médecins exercent des missions en milieu de travail dans 8 des 18 académies qui ont renseigné cet item.



2.3 Equipe pluridisciplinaire

Cette partie a été renseignée par 19 académies comme suit :

Nombre d'infirmières	Nombre de secrétaires médicaux	Nombre d'ergonomes	Nombre de psychologues
9	19	1	13



Les précisions sur les effectifs des services de médecine de prévention et les éléments d'analyse de l'exercice de la médecine de prévention en académies seront présentés par le médecin conseiller technique pour la coordination de la médecine de prévention en faveur des personnels dans son rapport annuel.

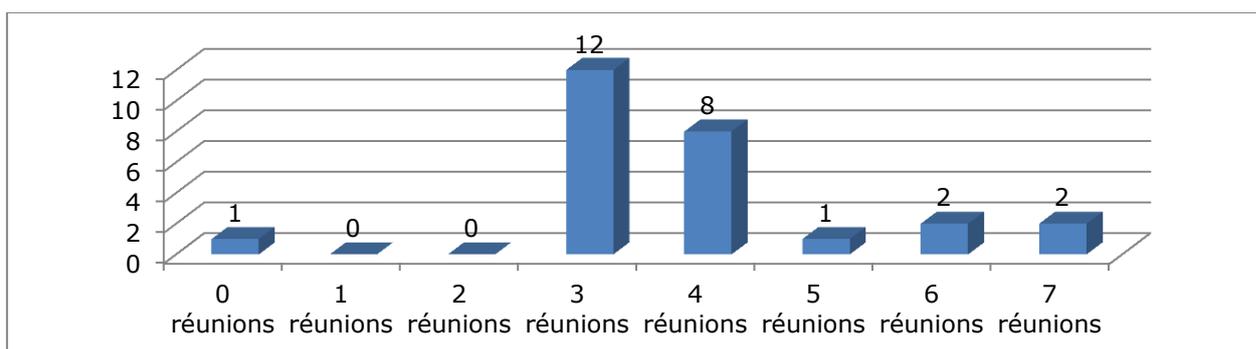
Les conclusions des années précédentes sur les effectifs des services de médecine de prévention peuvent toutefois être reprises, à savoir :

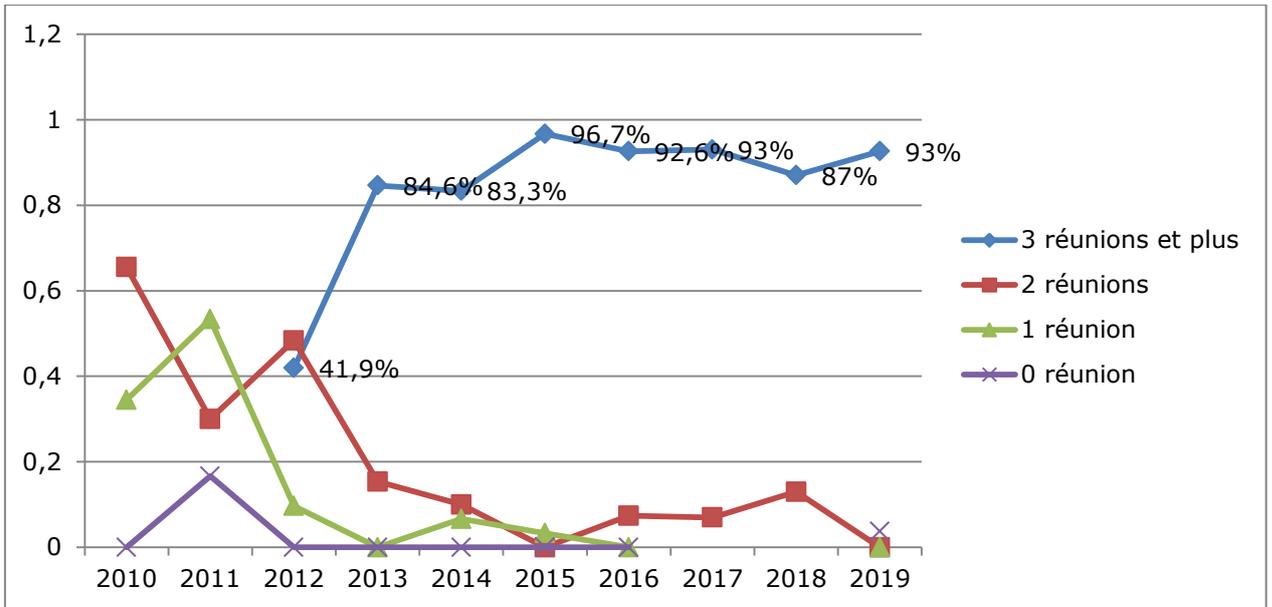
- l'effectif des médecins du travail est stable par rapport aux années précédentes.
- les efforts sont à poursuivre afin de recruter des médecins du travail
- le développement des équipes pluridisciplinaires autour des médecins du travail est à généraliser.

3. Fonctionnement des CHSCT

3.1. Réunions des CHSCT A

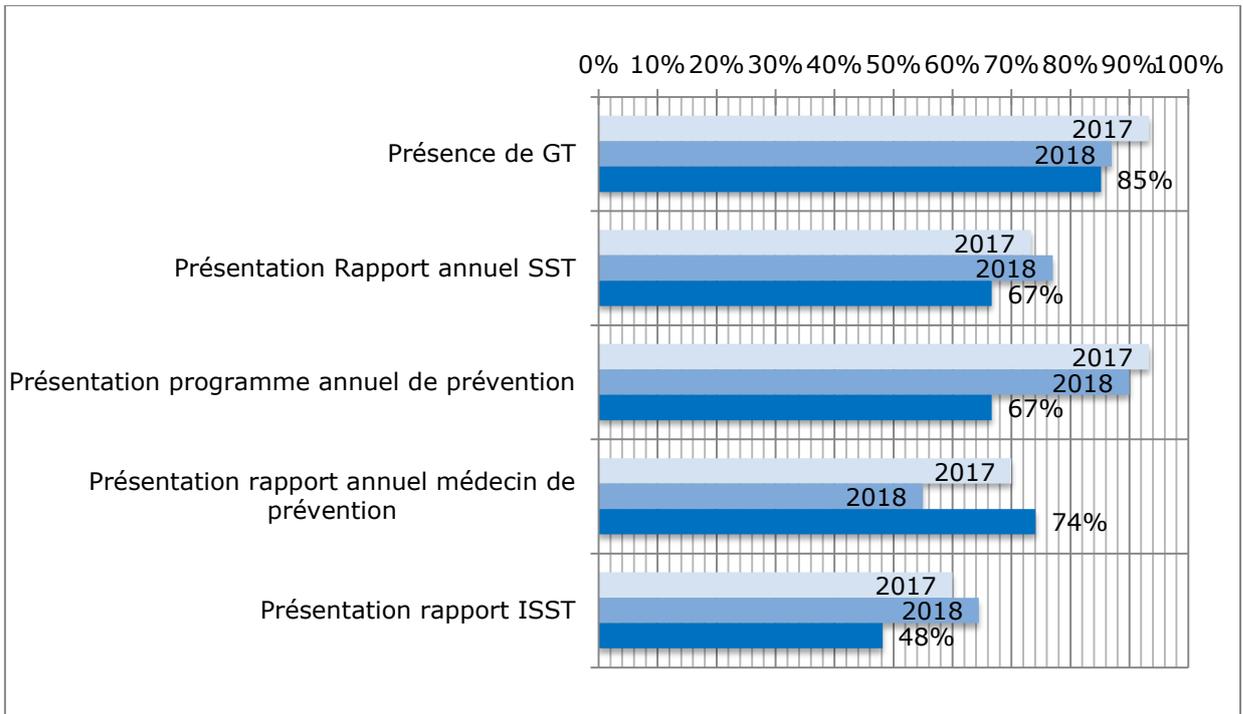
- 99 réunions des CHSCT académiques (27 académies répondantes)
- 122 réunions des groupes de travail du CHSCTA (24 académies répondantes)



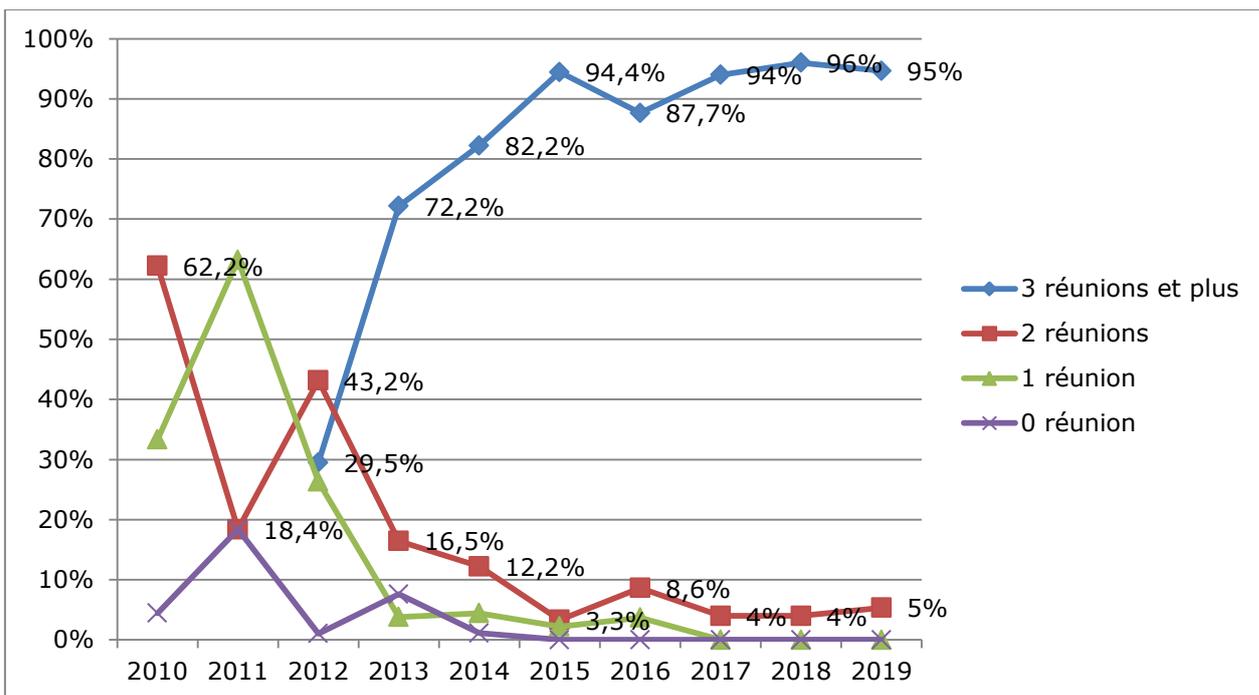
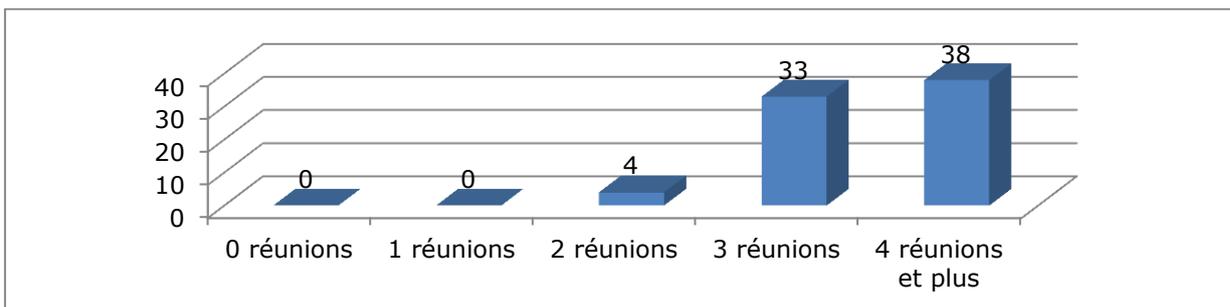


3.2. Fonctionnement des CHSCT A

- Rapport annuel SST présenté dans 18 académies (23 académies répondantes)
- Programme annuel de prévention présenté dans 18 académies (22 académies répondantes)
- Les rapports des ISST sont présentés dans 13 académies (24 académies répondantes)
- Le rapport annuel de la médecine de prévention a été présenté dans 20 CHSCTA (23 académies répondantes)

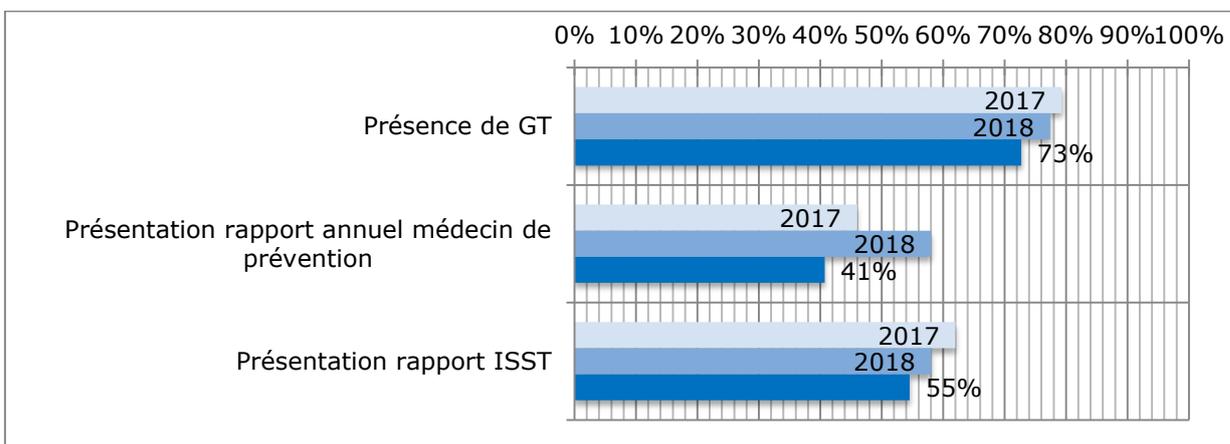


3.3. Réunions des CHSCT D



3.4. Fonctionnement des CHSCT D (renseigné par 22 académies, hors académies monodépartementales)

- 277 réunions des groupes de travail du CHSCTD dans 16 académies (18 académies répondantes)
- Les rapports des ISST au CHSCTD sont présentés dans 12 académies (17 académies répondantes)
- Le rapport annuel de la médecine de prévention a été présenté dans 13 CHSCTD (17 académies répondantes)



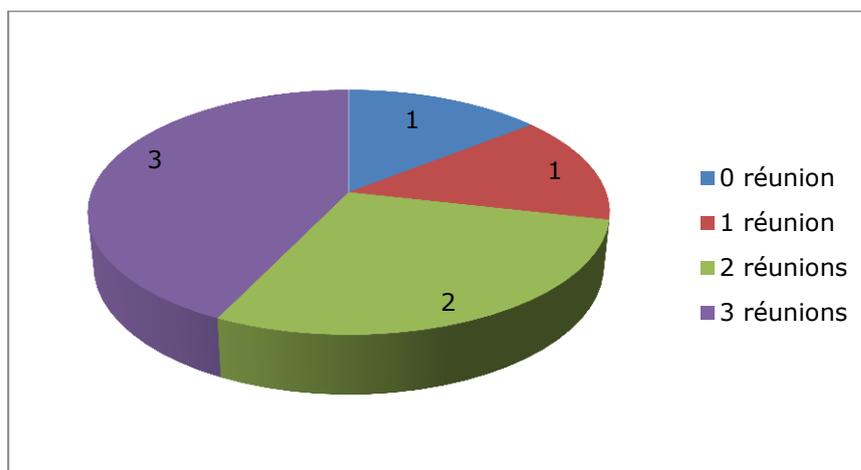
3.5. Fonctionnement des autres CHSCT

CHSCT des EPN (4 répondants à l'enquête)

- Les CHSCT se sont réunis 3 fois et plus dans les 4 EPN
- Des groupes de travail du CHSCT ont été organisés dans les 3 EPN
- Trois visites de CHSCT ont été réalisées dans 2 EPN
- Aucune enquête n'a été réalisée dans les EPN

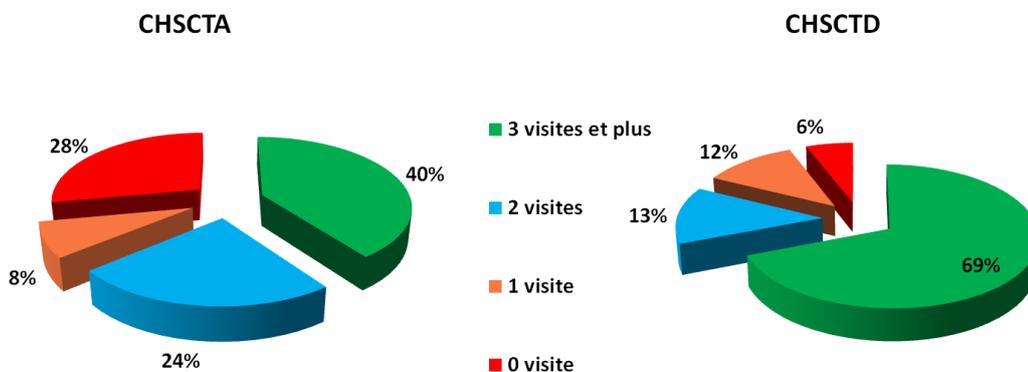
CHSCT spéciaux

- 8 CHSCT spéciaux de service (rectorat, DSDEN) sont en place dans 7 académies
- ils se réunissent de la manière suivante :



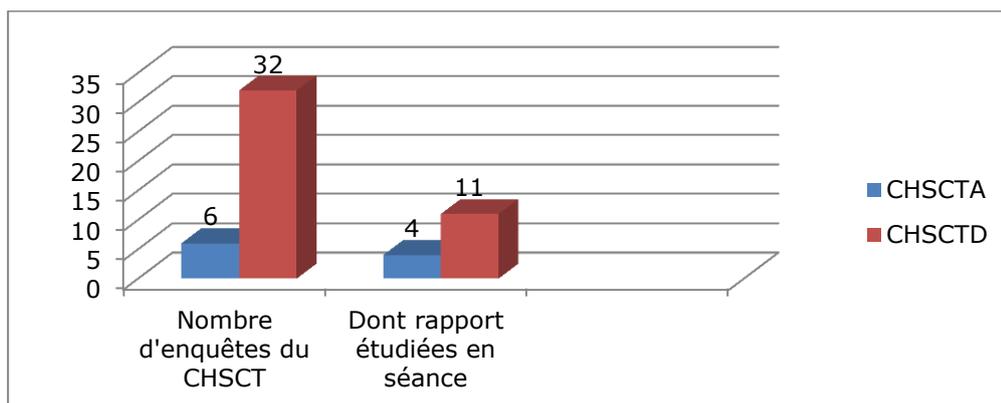
3.6. Visites des CHSCT

- Les CHSCTA ont réalisé 59 visites dans 18 académies (25 académies répondantes)
- Les CHSCTD ont réalisé 168 visites dans 15 académies (20 académies répondantes)



3.7. Enquêtes des CHSCT

Le nombre d'enquêtes du CHSCT A a été renseigné par 25 académies, celui du CHSCTD par 17 académies.



- Dont enquêtes ayant pour motif un fait suicidaire:
- CHSCTA: 4 (2 rapports présentés au CHSCT)
 - CHSCTD: 8 (4 rapports présentés au CHSCT)

Le nombre de réunions des CHSCT académiques et départementaux est très conséquent et atteint presque toujours les 3 réunions prévues par la réglementation.

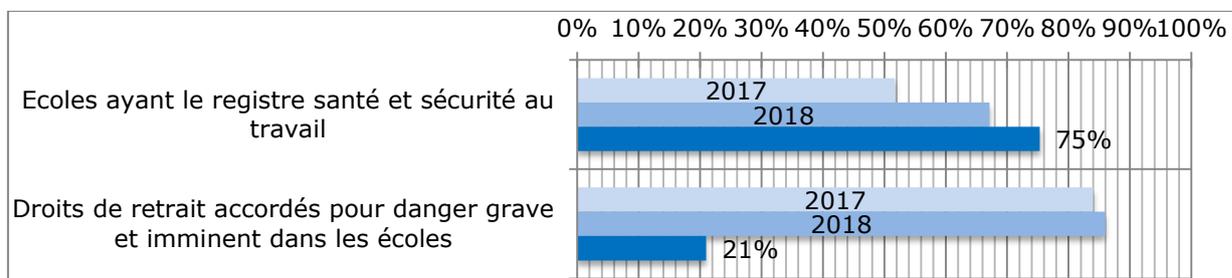
Le nombre d'enquêtes réalisé par les CHSCT, qui n'a pas été renseigné par toutes les académies, est faible au vu du nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles survenues en 2019 (voir la partie 7 du présent rapport).

Pour mémoire, la nécessité de conduire des enquêtes dans ce contexte faisait partie du point 3.1 des orientations stratégiques ministérielles 2019-2020.

4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent

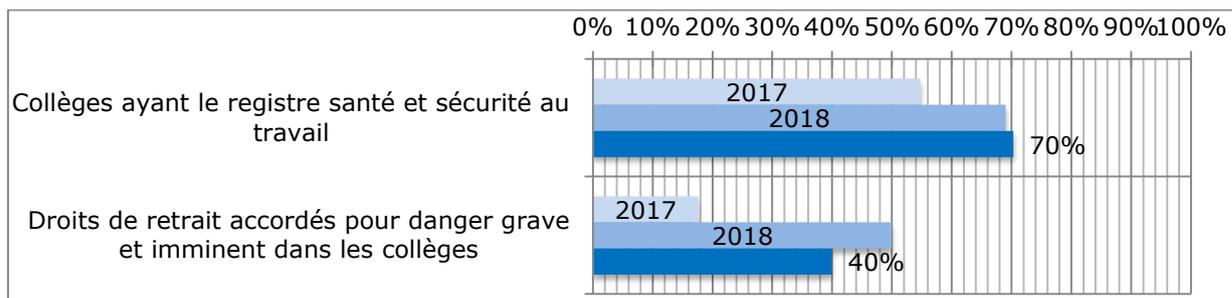
4.1. Ecoles (renseigné pour 22 académies)

- 725 signalements de danger grave et imminent
- 23 droits de retrait exercés (28 en 2018), 6 reconnus (21 %), 11 non reconnus (48%), 6 autres (en cours de reconnaissance, pas d'information ou non renseigné)



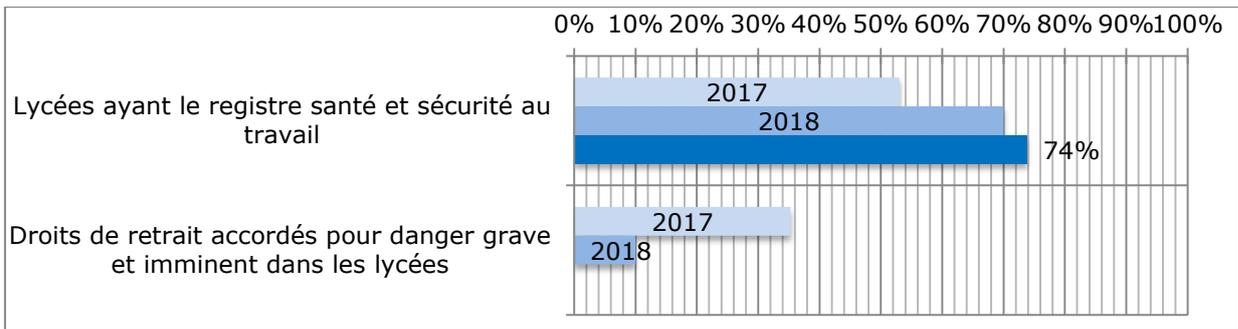
4.2. Collèges (renseigné pour 22 académies)

- 262 signalements de danger grave et imminent
- 10 droits de retrait exercés (8 en 2018), 4 reconnus (40 %), 1 en cours, 5 non reconnus



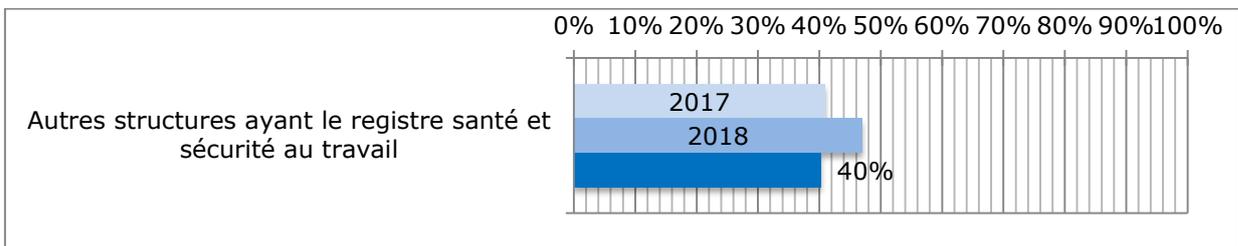
4.3 Lycées et EREA (renseigné par 20 académies)

- 242 signalements de danger grave et imminent
- 7 droits de retrait exercés (21 en 2018), aucun de reconnu, 3 non reconnus, 4 pour lesquels l'information n'est pas disponible



4.4. Registres santé et sécurité et danger grave et imminent des services administratifs (rectorats, DSDEN) et des autres structures (CIO, circonscriptions, ...)

- Aucune situation de signalements de DGI (8 en 2018)

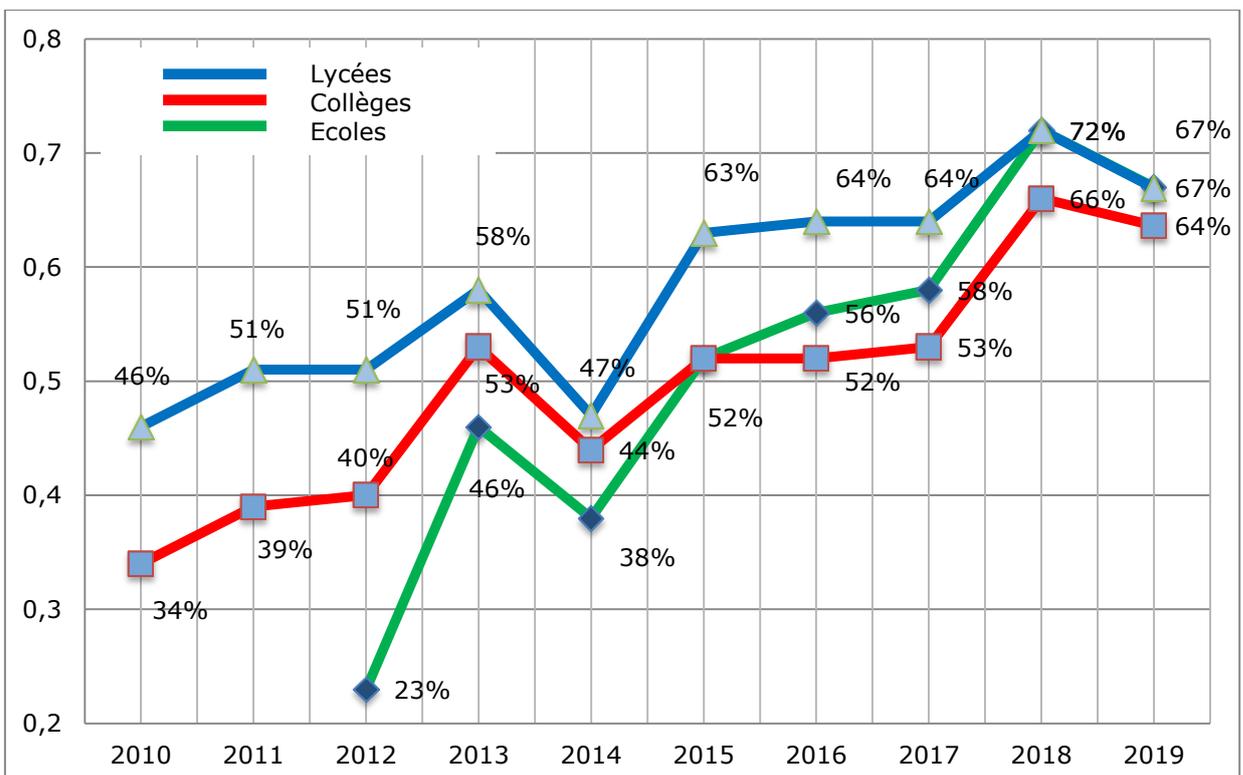


La présence des registres obligatoires n'est pas généralisée dans les établissements scolaires et les services.

Le nombre de signalements de DGI a été renseigné par 19 académies sur les 27 ayant répondu à l'enquête ce qui ne permet pas de dégager de tendances d'évolution sur ce point.

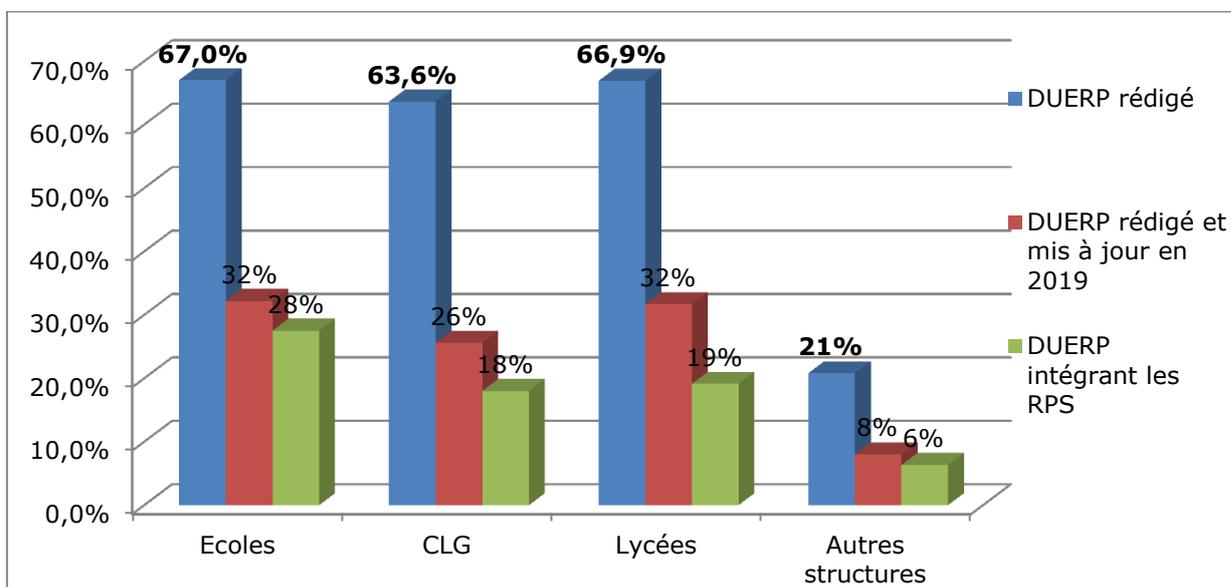
5. Evaluation des risques

5.1. Etablissements scolaires du premier et du second degré



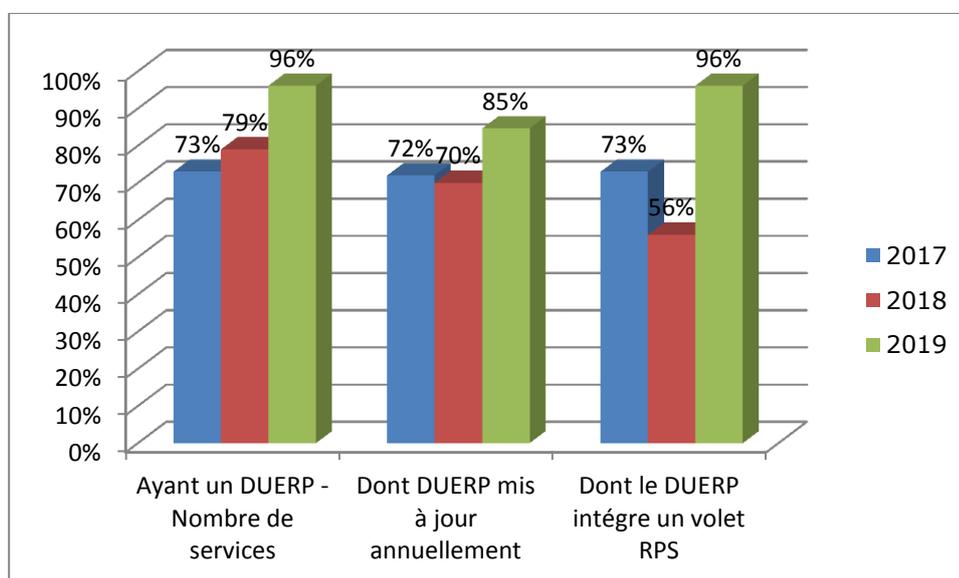
5.2. Mise à jour des DUERP et prise en compte des RPS dans les établissements scolaires du premier et du second degré et les services académiques

Cette rubrique a été renseignée par 22 académies pour les écoles, 21 académies pour les EPLE et 20 académies pour les services.



La rédaction du document unique, sa mise à jour et la prise en compte des RPS restent des points de fragilité majeurs des politiques académiques de prévention des risques.

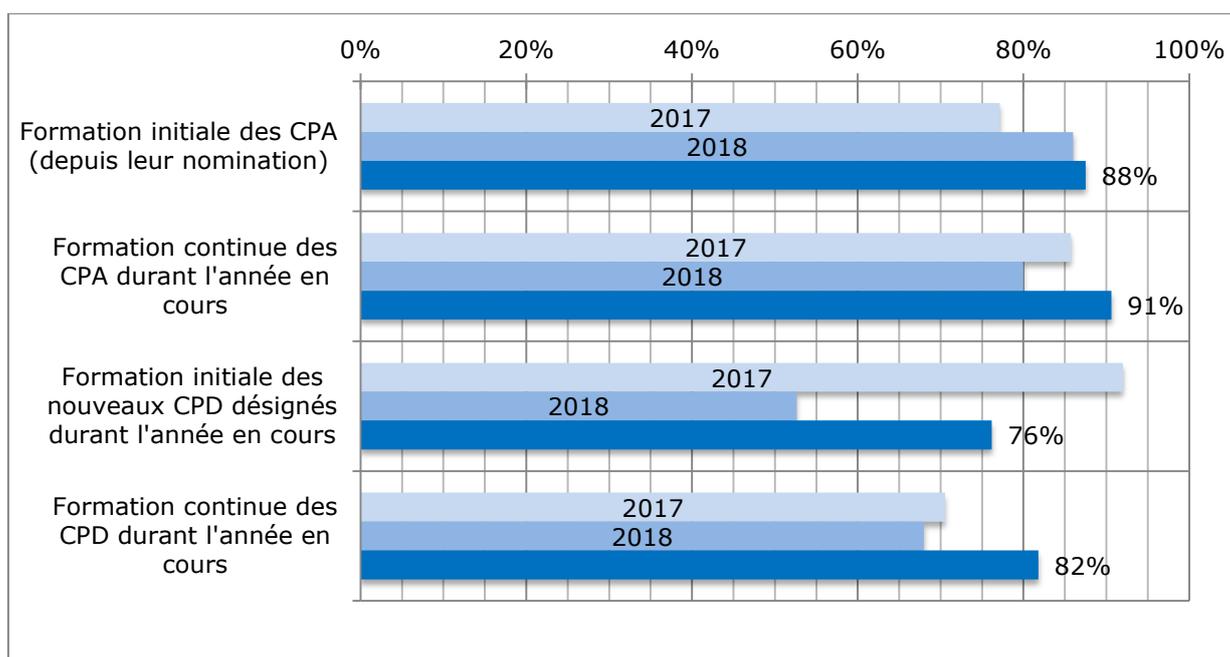
5.3. Rédaction, mise à jour des DUERP et prise en compte des RPS dans les EPN



6. Formation

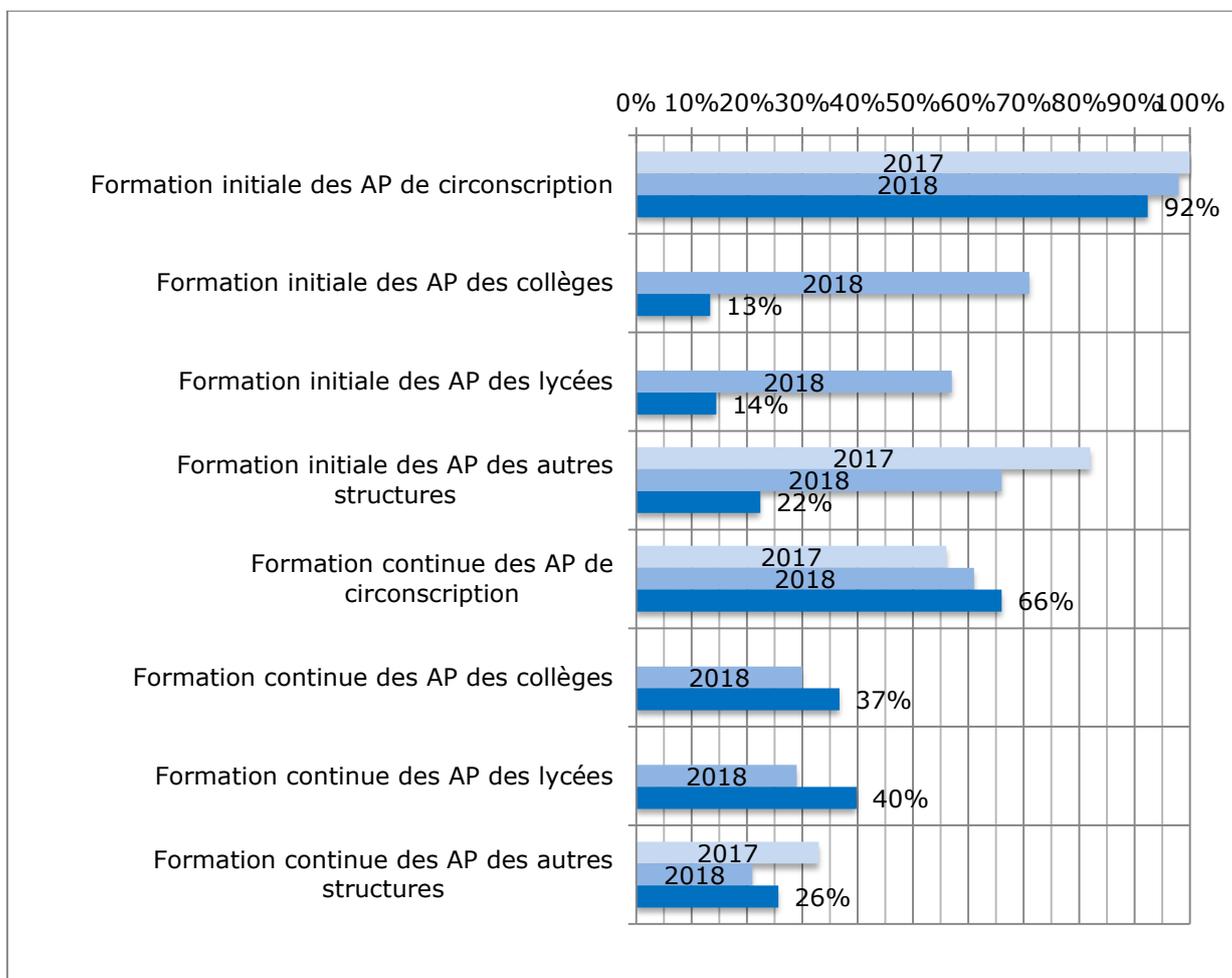
6.1. Formation des conseillers de prévention

- 32 CPA sont en poste dans 29 académies (2 académies sont en cours de recrutement)
- 27 CPA ont suivi une formation initiale (données de l'enquête corrigées avec le suivi des formations organisées par l'IH2EF)
- 29 CPA ont participé aux 2 jours de formation continue organisée à l'IH2EF du 5 au 7 juin 2019
- 16 CPD parmi les 21 désignés en 2019 ont bénéficié d'une formation initiale ; cette formation, d'une durée de 3 jours a été organisée à l'IH2EF du 8 au 11 janvier 2019 (3 CPA et 31 CPD y ont participé)
- 72 CPD sur 88 ont bénéficié d'une formation continue en 2019 (21 répondants)



6.2. Formation des assistants de prévention

- Formation initiale pour 171 AP des circonscriptions (21 réponses), 391 des collèges (21 réponses), 239 des lycées et EREA (19 réponses) et 48 des autres services (17 réponses)
- Formation continue pour 525 AP des circonscriptions (20 réponses), 1073 des collèges (20 réponses), 658 des lycées et EREA (20 réponses) et 55 des autres services (18 réponses)

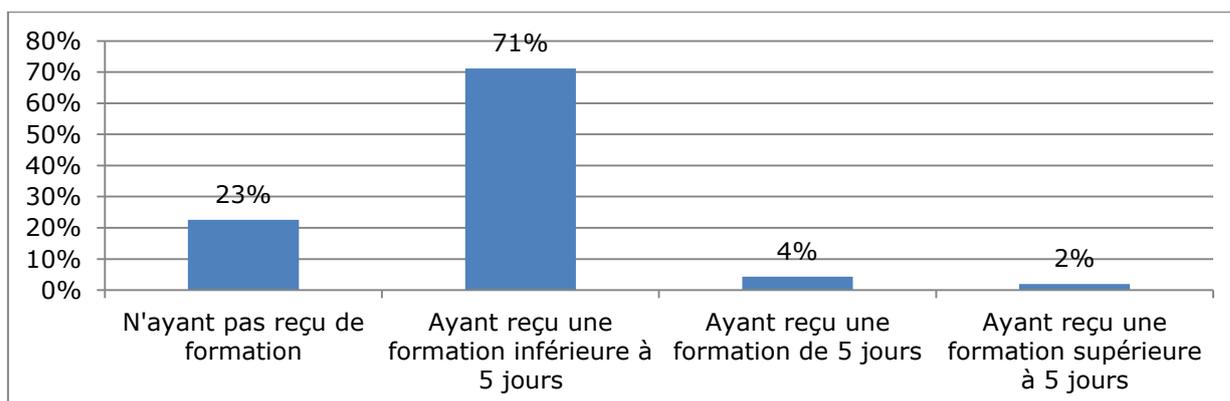


Les questions sur les assistants et les conseillers de prévention ont été renseignées inégalement par les académies ce qui rend les comparaisons avec les années précédentes difficiles. La formation initiale et continue des AP des EPLE est à renforcer, en particulier en matière d'évaluation des risques professionnels et de rédaction du DUERP.

6.3. Membres de CHSCT (formations assurées par l'administration)

Cette rubrique a été renseignée par 23 académies comme suit :

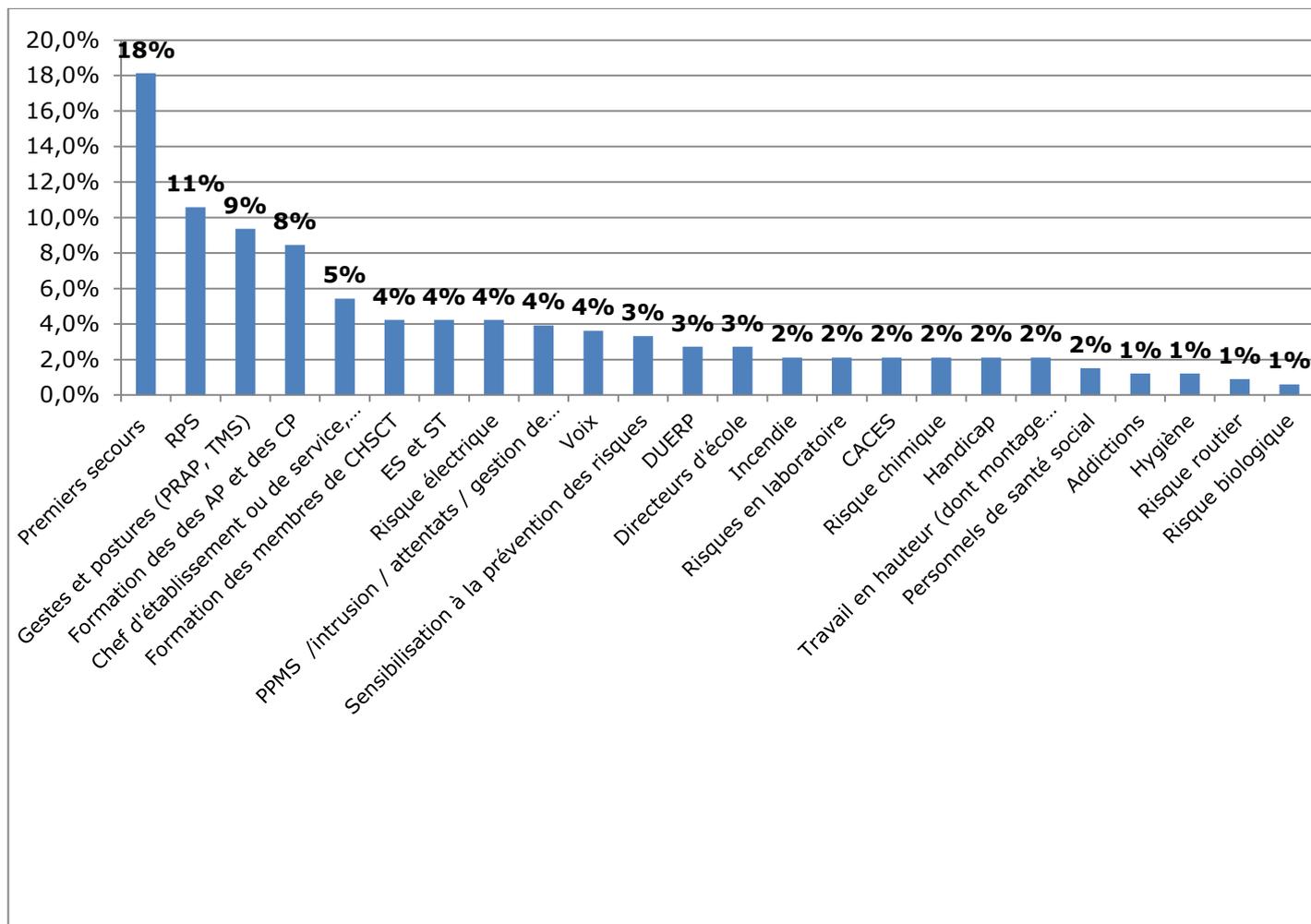
N'ayant pas reçu de formation	Ayant reçu une formation inférieure à 5 jours	Ayant reçu une formation de 5 jours	Ayant reçu une formation supérieure à 5 jours
268	845	51	23



6.4. Formations santé et sécurité au travail

Cette rubrique, qui a été renseignée par 19 académies, recense 331 actions de formation contre 647 pour 2018

Principales thématiques (en pourcentage de participants)



7 ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Les données du bilan sont extraites de la base de données ANAGRAM qui couvre le périmètre :

- **des agents titulaires** (les agents stagiaires étant assimilés aux agents titulaires),
- **des agents non titulaires recrutés sur un contrat à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à 12 mois à temps complet ou recrutés sur un contrat à durée indéterminée à temps complet** (Les ATMP des agents sous contrat à temps incomplet ou inférieur à 1 an sont gérés par les caisses primaires d'assurance maladie).

7.1. Les accidents du travail

7.1.1. Les agents victimes d'accidents du travail (AT)

En 2019, **14 753 agents titulaires ou non** de l'éducation nationale, soit 1,5 %, ont été victimes d'un accident du travail, de trajet ou en mission (fig. 1) ayant fait l'objet d'une reconnaissance.

- Les accidents reconnus avec arrêt de travail se répartissent en 67 % d'accidents sur le lieu de travail, 24 % d'accidents de trajet et 9 % d'accidents en mission.
- Les femmes, environ 72,7 % des agents, ont eu 78,7 % des AT et 76,1 % des journées d'arrêt de travail.
- Les accidents reconnus avec arrêt de travail (54,3 % des accidents) ont généré 216 441 journées d'arrêt de travail en 2019 (197 169 en 2018).
- La durée moyenne d'interruption temporaire de travail (ITT) en rapport avec le nombre d'accidents déclarés et reconnus en 2019 est de 15 jours pour les accidents de trajet, 14 jours pour les accidents du travail et 19 jours pour les accidents en mission (fig. 2)

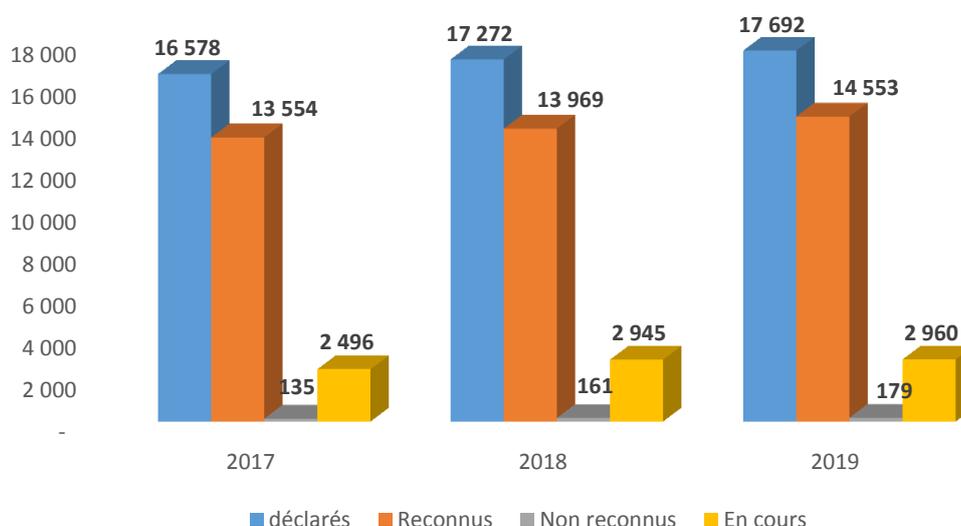


Fig. 1 : nombre d'accidents du travail ou de service

- **34,8 %** des accidents reconnus concernent des enseignants du 1^{er} degré soit 1,3 % de ces enseignants. Ces enseignants représentent **34,1 %** des agents du MENJ.
- **21,6 %** des accidents concernent les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement et les PEGC soit 1,2 % de ces enseignants. Ces enseignants représentent **23,6%** des agents du MENJ.
- **6,9 %** des accidents concernent des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et assimilés (AE d'EPS et CE EPS) soit 3 % de ces professeurs. Ils représentent **2,9 %** des agents du MENJ.
- **5,9 %** des accidents concernent des professeurs de lycée professionnel (PLP), soit 1,2 % des PLP. Les PLP représentent **6 %** des agents du MENJ.
- **6,6 %** des accidents concernent des personnels appartenant à des corps de la filière administrative (personnels administratifs ENES). Ces agents représentent **5 %** des agents du MENJ.

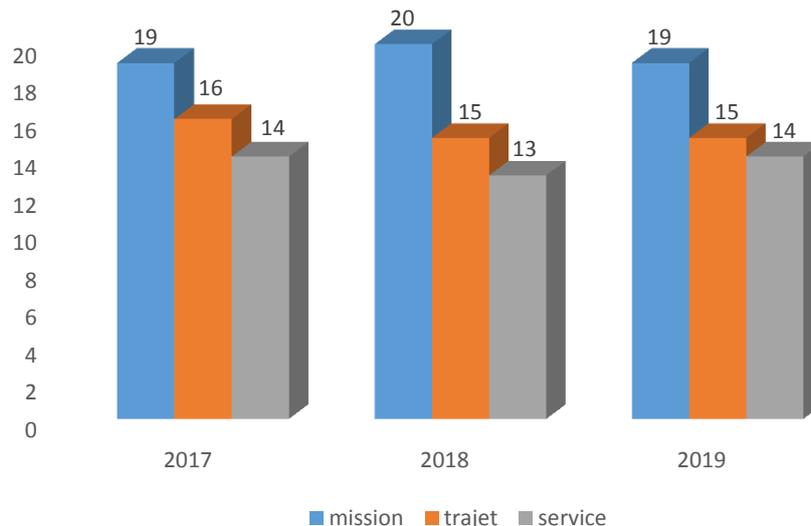


Fig. 2

7.1.2. Les circonstances des AT

Lieux des accidents :

- 57,2 % des accidents surviennent dans les dégagements et locaux tels que : les classes et salles de cours (15,2 %), les cours et préaux (11 %), les ateliers, labo, salles de TP (3%), les couloirs, hall (7,5%) et les terrains et salles de sport (9,1 %).
- 22,8 % des accidents surviennent sur la voirie et 2,6 % se produisent dans les moyens de transport et 3,5% sur un parking.

Natures des accidents :

- Les chutes de plain-pied et les glissades représentent 28 % des accidents et les chutes de hauteur, 6,3 %.
- Le taux des accidents dus à des agressions représente 6,3% des accidents reconnus (5% en 2018). Parmi ces agressions, 93,7 % de celles ayant eu lieu sur le lieu de travail ont été reconnues.

Natures des lésions :

- Les séquelles des accidents sont principalement des douleurs ressenties (18,7 %), des entorses (19,1 %), des contusions (17,5 %) ainsi que des fractures (7,8 %).
- Les troubles musculo-squelettiques tels que les cervicalgies, lumbagos ou sciatiques représentent 7.9 % des séquelles des accidents.

7.2. Les maladies professionnelles

- 81 maladies professionnelles (MP) ont été déclarées en 2019 (fig. 3).
- 113 maladies professionnelles ont été reconnues en 2019 dont 76% avaient été déclarées antérieurement à 2019.
- Les MP liées aux troubles musculo-squelettiques (tableau 57, 97 et 98 du code de la sécurité sociale) sont les plus fréquentes. Elles représentent 82 % des MP reconnues en 2019 contre 76 % en 2018.
- Les MP liées à l'amiante (tableau 30 et 30 bis du code de la sécurité sociale) représentent 7% des MP reconnues en 2019 contre 14 % en 2018.

Fig. 3

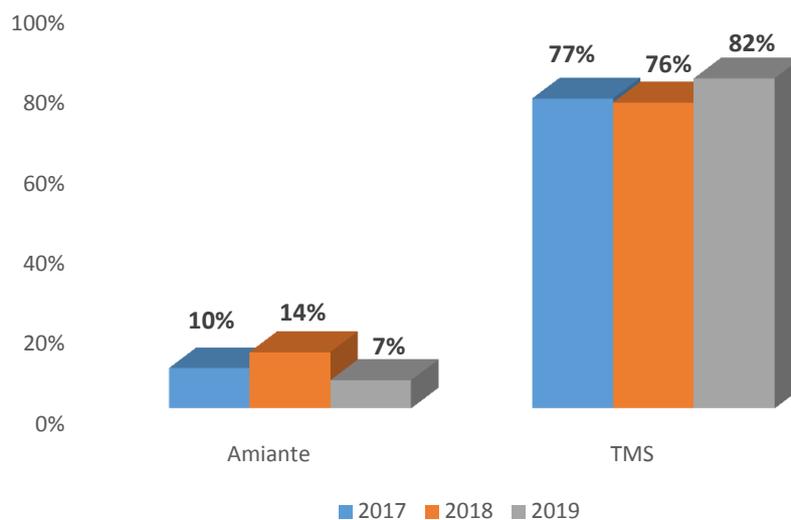
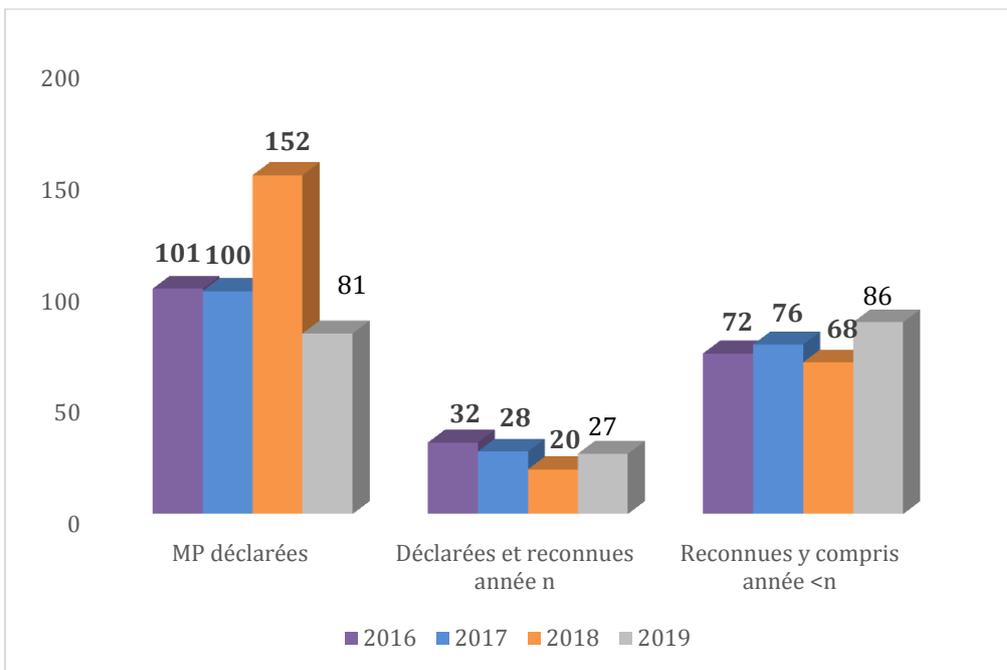


Fig. 4

Le nombre d'accidents de service ou du travail déclarés et reconnus est en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 584 accidents).

Concernant les maladies professionnelles, on constate que le nombre des maladies professionnelles déclarées est en recul par rapport à 2018 (-71 déclarations). Compte tenu du nombre important de maladies professionnelles déclarées en 2018 (152), on constate une augmentation des maladies professionnelles reconnues en 2019 (113 pour 88 en 2018).

Les maladies professionnelles reconnues en lien avec l'amiante représentent 7 % des maladies reconnues en 2019.

8 Fonctionnement du CHSCT ministériel.

8.1. Les réunions du CHSCTMEN

Le CHSCTMEN s'est réuni cinq fois en 2019.

- 1^{er} avril, 21 mai, 5 septembre, 6 novembre et 26 novembre 2019.

Les procès-verbaux des réunions du CHSCTMEN et les avis adoptés par le CHSCTMEN sont téléchargeables sur le site www.education.gouv.fr à la rubrique santé et sécurité au travail.

Dans le cadre des travaux du CHSCTMEN, cinq groupes de travail se sont réunis en 2019.

- 7 février, 7 mai, 4 juin, 2 juillet et 14 novembre 2019.

8.2 Les points examinés dans les réunions du CHSCTMEN et des groupes de travail

Les points récurrents :

- le bilan santé et sécurité au travail 2018,
- le bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2018,
- le bilan de l'activité des inspecteurs santé et sécurité au travail 2017-2018,
- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2018,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2019-2020,
- le bilan 2018 des réseaux « Prévention, Aide et Suivi » (réseaux PAS),
- la synthèse des rapports d'activité des médecins de prévention 2018,
- le bilan 2018 du plan d'actions Handicap

Autres points :

- Répercussions de la « e-administration » sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail des personnels,
- Effets des réformes du baccalauréat et du lycée sur les conditions de travail des personnels ;
- Rapports ONSAEE 2017 et 2018,
- Etat des lieux des protocoles départementaux de prévention des suicides,
- Etat des lieux du déploiement dans les académies du guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs,
- Présentation du guide d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte,
- Guides amiante : guide d'information et guide de prévention,
- Effets de la réforme de la voie professionnelle sur les conditions de travail des personnels,
- Echanges sur les méthodes de management dans les services et les établissements,
- Connaissance des actes suicidaires,
- Rôle des CHSCT et recours aux enquêtes,
- Prévention des actes suicidaires, repérage et accompagnement des agents, et prise en compte des situations à risque y compris dans les situations de changements organisationnels,
- Point sur la situation des personnels de l'ONISEP, des DRONISEP et des CIO,
- Protection des agents exposés à la tuberculose

8.3 Les documents élaborés

- le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2018,
- les orientations stratégiques ministérielles de l'éducation nationale 2019-2020,
- guide d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte guide « infirmier de prévention en santé au travail »,
- Guides amiante : guide d'information et guide de prévention

9 Conclusion

Les académies ont du se mobiliser sur la gestion de la crise sanitaire, ce qui a compliqué la mise en œuvre des orientations stratégiques ministérielles 2019-2020 ; ces orientations restent donc pleinement d'actualité.

Au-delà des éléments partiels recueillis par le biais de l'enquête annuelle, l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, le rapport de synthèse des entretiens de l'IGÉSR avec les ISST, qui comprend cette année des éléments sur les observations des inspecteurs dans le cadre de leurs visites, les rencontres organisées avec les acteurs académiques de la prévention, en particulier avec les inspecteurs santé et sécurité au travail et les conseillers de prévention académiques, et les échanges conduits entre le ministère et les représentants du personnel au CHSCT ministériel permettent d'identifier les axes de progrès pour arriver à mettre en œuvre les obligations réglementaires en matière de SST.

Pour mettre en œuvre ces axes de progrès, il semble nécessaire de travailler sur les fondamentaux de la prévention des risques professionnels que sont le pilotage de la santé et sécurité au travail au plus haut niveau hiérarchique, la mise en œuvre d'une organisation et de moyens adaptés, en particulier en matière de médecine de prévention et d'acteurs de la prévention et une généralisation de l'utilisation des outils règlementaires (registres, document unique d'évaluation des risques et analyse des accidents de travail).

L'effectif total des médecins de prévention n'a pas progressé, même si des recrutements locaux pour compenser des départs ont été réalisés.. Malgré le développement des équipes pluridisciplinaires, les moyens alloués à la médecine de prévention ne permettent pas de réaliser toutes les missions réglementaires. L'activité de tiers temps sur le lieu de travail, qui est au cœur des missions de la médecine de prévention, n'est pas réalisée dans plus de la moitié des académies.

Une meilleure information des agents sur les procédures relatives aux accidents de service et aux maladies professionnelles serait de nature à favoriser leur déclaration. Cette information sera renouvelée en raison de la nouvelle réglementation relative au congé pour invalidité temporaire au service.